

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 fr. la ligne
 Réclames... 4 fr. 50
 Annonces anglaises... 5 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'Agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes.....	Trois mois	Six mois
Autres départements.....	5 fr. 10	10 fr. 10
Etranger et Union postale.....	7 fr. 14	14 fr. 10

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 11 mai 1882

500 francs	83 90	Crédit mobilier	550
100 francs	84 10	Crédit Lyonnais	750
50 francs	1 17 25	Mobilier espagnol	493
10 francs	89 90	Foncière Lyonnaise	711
5 francs	13 45	Autrichiens	312
2 francs	13 45	Lombards	325
1 franc	13 45	Sarragosse	605
0.50	1490	Nord-Espagne	2715
0.25	810	Transatlantique	1021.36
0.10	505	Suez	
		Consolidés à Londres	
		Panama	

provant le traité de commerce et les conventions relatives à la propriété industrielle et littéraire entre la France et la Suisse.

M. Fresneau proteste contre les principes appliqués dans ces projets. Les tarifs pouvant varier par suite des nouveaux traités, il n'y a plus de stabilité pour le travail national.

L'orateur soutient que les traités proposés portent de graves atteintes à l'industrie et au commerce.

M. Tirard, ministre du commerce réfute les arguments de M. Fresneau, dit que les traités sont de nature à satisfaire tout le monde.

M. Ferry dit qu'il n'approuve pas les traités, surtout les traités belges et suisses.

M. Pouyer-Quertier dit qu'au moment où l'on va fixer les conditions de notre industrie pour dix ans et conclure des traités qui doivent avoir une grande influence sur les traités à intervenir avec l'Angleterre, le ministre devrait prouver que les traités de 1868 ont été favorables à notre industrie. Pour lui, il ne le croit pas.

L'orateur dit que les Anglais profiteront des traités pour nous porter un tort grave. Grâce à ce système, les agriculteurs et l'industrie tombent tous les jours; les industries textiles ont toutes vu diminuer leurs exportations et augmenter les importations.

Nous faisons des concessions aux nations qui ne nous en font pas; tous les pays élèvent leurs tarifs et nous n'aurons qu'à souffrir en continuant les errements de 1860.

Il termine en demandant le rejet des traités.

M. Teisserenc de Bort dit que la discussion est close.

Le discours de M. Pouyer-Quertier ne peut avoir aucun résultat pratique.

Télégrammes

DE NUIT
 Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 11 mai.

La distribution de la Chambre comprend le projet de crédit extraordinaire de 3 millions 667,000 fr. pour organisation des différents services en Tunisie, ainsi décomposés: 68,667 fr. pour l'organisation judiciaire, 2,800,000 fr. pour la création d'un corps de coupes indigènes, 300,000 fr. pour une école d'enseignement primaire supérieur professionnelle.

— La commission sénatoriale des canaux du Rhône a commencé l'examen des divers projets. La commission paraît disposée à accepter le projet du gouvernement.

SENAT

LA SÉANCE
 Séance du jeudi 11 mai 1882.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Les traités de commerce

M. Teisserenc de Bort dépose un rapport sur les projets prorogant les conventions internationales entre la France et l'Angleterre, et l'Autriche-Hongrie et par lesquelles ces nations s'accordent le traitement de la nation la plus favorisée.

L'urgence est déclarée.

Le Sénat décide qu'il discutera la question après la discussion des traités de commerce avec les autres puissances.

Le traité franco-suisse

L'ordre du jour appelle la discussion du projet ap-

Adoption du traité

Le Sénat a adopté le traité franco-suisse par 166 voix contre 81.

Election d'un inamovible

Le Sénat fixe au 20 mai l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Bertauld.

Les traités de commerce

Le Sénat adopte le projet de loi adopté par la Chambre des députés et approuvant les traités de commerce et les conventions de navigation entre la France et la Belgique et la France et l'Espagne.

Le Sénat approuve les traités avec la Suède, la Norvège, le Portugal et la convention réglant les relations commerciales avec l'Angleterre.

La séance est levée à 5 heures.

Samedi, séance publique à 3 heures.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

LA SÉANCE
 Séance du jeudi 11 mai

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

LES AFFAIRES ÉGYPTIENNES

M. de Villeneuve a la parole pour adresser une question à M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères relativement au *pronunciamento* fait par le parti militaire en Egypte.

Il expose la situation actuelle qui met en péril l'influence française et demande au ministre des explications sur la situation qui nous est faite dans un pays où nous avons de si grands intérêts.

Réponse de M. de Freycinet

M. de Freycinet fait l'histoire des phases par lesquelles est passée l'Egypte depuis 10 mois et du complot tramé par Arabi-Pacha.

Le Khédive, sur le conseil des consuls français et anglais, a accordé une commutation de peine aux conspirateurs sans attendre l'avis de la Porte. En réponse les ministres se sont mis en insurrection ouverte contre le Khédive.

Pour parer aux éventualités, le gouvernement s'est mis en communication avec l'Angleterre. On peut compter que le ministre saura faire respecter les droits de la France en Egypte.

Si la situation venait à s'aggraver, il y aurait lieu de s'entendre avec les grandes puissances, qui reconnaissent que l'influence de la France doit être prépondérante. Dans tous les cas, le gouvernement sera à la hauteur des devoirs qui lui incombent.

L'EXPULSION DES ÉTRANGERS

(Suite de la discussion)

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de loi portant modification de la loi de 1849, relative au séjour des étrangers en France.

Amendement Talandier

M. Talandier développe un amendement sur le paragraphe 2. Il ne veut pas empêcher l'expulsion des hommes dangereux, mais on s'est souvent servi de la loi de 1849 pour expulser des innocents et des personnes inoffensives comme Lavroff. Cette même loi a également servi, en certains cas, pour expulser des Français.

Amendement Lefebvre

M. Lefebvre demande l'adjonction d'une disposition additionnelle ayant pour objet de faire confirmer tout arrêté d'expulsion par le conseil d'Etat.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, soutient le projet du gouvernement, qui présente toutes les garanties désirables pour les réfugiés politiques.

La Chambre décide par 385 voix contre 97 qu'elle passera à une deuxième délibération.

Les livrets d'ouvriers

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Dautresme ayant pour ob-

jet d'abroger la loi du 22 février 1854 sur les livrets d'ouvriers.

Le projet est renvoyé à la commission.

La séance est levée à 5 h. 20.

Samedi, séance publique à 2 heures.

Informations

Paris, 11 mai.

L'Officiel annonce que MM. Perrier et Desclévin sont promus colonels d'infanterie.

Le conseil de cabinet, qui s'est réuni dans la matinée, a reçu communication de dépêches officielles, concernant les incidents d'Egypte. Les puissances vont échanger leurs vues à ce sujet.

Les ministres ont examiné de nouveau le projet de création des conseils cantonaux.

M. Jules Ferry a proposé des modifications que le conseil a adoptées.

On doit, paraît-il décider, dans le conseil des ministres de samedi prochain, s'il y a lieu d'exercer des poursuites contre les journaux qui ont approuvé le récent crime commis à Dublin sur les personnes de lord Cavendish et de M. Burke.

Des exemplaires de tous les journaux inculpés seront réunis par les soins du ministre de l'intérieur.

La commission des canaux d'irrigation du Rhône a repris ses travaux interrompus par les vacances de Pâques. On sait que la commission se trouve en présence de plusieurs projets.

Les ministres compétents ont déjà été entendus plusieurs fois. Il sera sans doute nécessaire de les entendre de nouveau pour arriver à une solution qui donne satisfaction à tous les intérêts.

Encore deux victimes du devoir professionnel. En soignant des malades, un interne de l'Hôtel-Dieu, M. Schaeck, a contracté à l'hôpital une scarlatine compliquée de diphtérie à laquelle il a succombé.

M. Oscar Guy, externe à l'hôpital Laennec, est mort d'une fièvre typhoïde contractée dans le service auquel il était attaché.

Le mouvement sous-préfectoral qui va paraître portera la révocation de M. Delarade, sous-préfet de Saint-Calais.

M. de Mahy a reçu les délégations viticoles du Midi et leur a promis son concours sur la question du vinage.

On télégraphie de Bastia que des lettres de menace ont été adressées au nouveau maire et à ses adjoints. Les arrestations continuent.

Le caricaturiste André Gill a été peis d'un nouvel accès de folie. Trouvé errant aux environs de Clairvaux, il a été arrêté par les gendarmes de la localité qui l'ont enfermé dans la chambre de sûreté en atten-

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

Sur le versant ouest de cette colline serpentent des chemins étroits bordés de carrières de fours à plâtre dont les lueurs rouges et flamboyantes mettaient dans les nuits sombres des reflets d'incendie.

Quelques petites maisons de campagne se dressaient sur le plateau, éloignées les unes des autres, et isolées moins par la distance que par des crevasses béantes, provenant d'effondrements de carrières, de tassements de terrains, et de fouilles pratiquées à ciel ouvert.

Les routes conduisant à ce plateau, rendues peu près impraticables l'hiver par le passage continu des lourds chariots à plâtre, étaient à l'ordinaire de nature à ne point décourager les promeneurs désireux de contempler, depuis le sommet des buttes, le panorama de la vallée.

Théfer entra chez un marchand de vins-res-

taurateur dont l'enseigne portait en grosses lettres ces mots:

A LA RENOMMÉE DE GIBELOTTES DE VRAIS LAPINS

C'était un jour de la semaine, par conséquent il n'y avait presque personne dans le restaurant composé d'une seule grande pièce garnie de petites tables, et au fond de laquelle se trouvait une immense fournaie parfaitement entretenue.

La cuisinière du logis était au fourneau, préparant le déjeuner pour la maisonnette se composant de trois servantes, d'un garçon et du patron, gros homme apoplectique trépané à l'entrée de la salle derrière un comptoir d'étain luisant, chargé de brocs, de verres et de bouteilles, dont il faisait un fréquent usage s'il fallait en croire sa trogne rubiconde et bourgeoise.

Le policier s'approcha de lui.

Le patron souleva sa toque de couteil jadis blanc, et demanda:

— Que désirez-vous, monsieur?

— Déjeuner le plus promptement possible, car je meurs de faim.

— Monsieur voudrait peut-être une gibelotte... cria la cuisinière depuis son fourneau.

— Ça tomberait mal! dit le marchand de vins. Les gibelottes, voyez-vous, sauf le dimanche, le lundi et les jours de fête qui nous amènent du monde, on ne les fait que sur commande...

— Je n'y tient pas autrement, répliqua Théfer en riant. Deux œufs sur le plat et un morceau de viande froide me suffiront.

— On va vous servir, monsieur... fit une des servantes en étalant une nappe bien blanche

sur une des petites tables et en disposant un couvert.

Elle ajouta: Quel vin, monsieur boira-t-il? Au litre ou à la bouteille?

— A la bouteille. Du vieux bourgogne, si vous en avez.

Le patron descendit lui-même à la cave en soufflant comme un phoque, et reparut avec une bouteille de l'aspect le plus vénérable.

— Voilà un certain thorins qui ne craint personne... dit-il; vous n'en trouverez pas de meilleur dans n'importe quel restaurant de Paris...

Le policier s'assit, coupa une large tranche de veau froid, goûta le thorins qui lui parut bon, et demanda:

— Savez-vous, monsieur, si je trouverai à Bagnolet une maison à louer?

— Pour industrie!

— Non... un pied-à-terre pour moi, afin de venir de temps en temps me reposer des affaires...

Quelque chose de propre... avec un petit jardin gentil...

— Vous ne trouverez pas ça dans le village, monsieur, mais ça ne manque point en haut de la montée, au-dessus des carrières, près de la Capsulerie... Bien des locataires ont déjà déménagé... On n'aime guère rester par là quand arrive l'hiver.

— Bah! — Pourquoi donc ça?

— Dame? Vous savez, monsieur, la franchise avant tout... J'ai beau être du pays, vous me questionnez, je vous réponds... Sitôt que les

nuits sont longues et froides, les carrières deviennent le refuge d'un tas de garnements.

— Alors il se commet des crimes par ici?

— Mais oui, monsieur, mais oui, il s'en commet plus qu'il ne faudrait.

Quand on ne se sépare ni jour ni nuit d'un bon revolver, on n'a pas grand-chose à craindre répliqua l'agent.

— La précaution est sage, mais c'est égal, je ne m'y ferais guère...

En sa qualité de policier, Théfer savait depuis longtemps ce que son interlocuteur croyait lui apprendre... Il apprécia donc comme il convenait la laquable franchise du marchand de vins.

Il était malheureusement trop vrai que, dans la saison mauvaise, les carrières de Bagnolet devenaient le refuge de nombreux misérables, s'y trouvant plus en sûreté que dans les légendaires carrières d'Amérique.

Ces gredins commettaient aux alentours des méfaits de toute espèce et souvent même des crimes.

Théfer avait été chargé plus d'une fois d'opérer des constatations à ce sujet avec les magistrats du parquet de Paris.

Il cessa de questionner, acheva son repas, paya sa dépense et s'engagea dans un chemin qui, se greffant sur la rue principale du village, montait à travers les orifices des carrières vers le plateau de la Capsulerie.

(A suivre)

dant des ordres pour le transféré dans une maison d'aliénés.
Mais Gill s'est évadé pendant la nuit. On ignore ce qu'il est devenu.

ALGÉRIE ET TUNISIE

Alger, 11 mai. — Le bruit court qu'un nouveau combat aurait eu lieu dans le Sud oranais. 1,500 Arabes auraient été tués ou blessés. Nos pertes seraient sérieuses.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTE

Londres, 11 mai. — Des avis de Constantinople disent que Sadullah-Pacha, conformément à ses instructions, a demandé à M. de Hatzfeldt si la Turquie doit faire une remontrance énergique à l'Égypte et user de pression morale pour obtenir la mise en liberté des Circassiens, qui sont dévoués au sultan.

M. de Hatzfeldt lui a répondu que le sultan était trop sage pour ne pas juger par lui-même quelles résolutions il peut prendre, ajoutant qu'une telle action pourrait amener des complications ; en conséquence, il conseille au sultan de s'entendre préalablement avec la France et l'Angleterre et de faire ce qu'elles lui conseilleront à cet égard.

Le bruit court que le sultan a l'intention d'envoyer une commission militaire en Égypte pour réviser la sentence prononcée contre les officiers circassiens.

Le *Daily News* annonce d'Alexandrie qu'Arabi-Bey a déclaré nettement qu'il n'y avait aucune nécessité de maintenir la famille de Mehemet-Ali sur le trône et que le khédivé actuel manque à ses engagements. Sa déposition produirait une économie annuelle de 300,000 livres sterling (7,500,000 fr.)

Le *Times* dit que le temps est venu de prendre une décision politique ; Arabi-Bey tend peu à peu à soustraire l'Égypte à toute influence étrangère. Le *Times* espère que l'on ne permettra l'intervention turque qu'à la condition que les troupes ottomanes se retireront aussitôt que l'autorité du khédivé sera rétablie.

Le *Standard* dit qu'Arabi-Bey profite des hésitations de la France et de l'Angleterre. Si on ne convainc pas l'armée égyptienne que l'autorité civile a une existence réelle, elle finira par prétendre identifier le mouvement national et fera une révolution sous prétexte de protéger les indigènes.

Le *Standard* pense que l'Angleterre reconnaîtra enfin que l'association avec la France ou une autre puissance dans la direction des affaires égyptiennes est devenue impossible.

Etranger

Allemagne

Berlin, 11 mai. — La Turquie a commandé à Berlin une grande quantité de torpilles.

Le *Berliner Tageblatt* dit que la marine militaire allemande fait travailler actuellement à la construction d'une nouvelle machine infernale, destinée à interdire aux vaisseaux ennemis l'entrée des ports. Cette machine porte le nom de « batterie sous-marine de torpilles ». L'invention est tenue secrète.

Cologne, 11 mai. — Une explosion de grisou a eu lieu à Bochium, dans la Prusse-Rhénane ; 55 cadavres ont été retrouvés jusqu'à présent.

Angleterre

Londres, 11 mai. — Plusieurs arrestations ont eu lieu à l'occasion du meurtre de lord Cavendish, mais toutes sans résultat. M. Trevelyan est parti hier pour l'Irlande rejoindre son poste.

Le colonel Brackenbury, attaché militaire à Paris, est nommé inspecteur général de la police en Irlande.

Autriche-Hongrie

Vienne, 11 mai. — Une nouvelle rencontre a eu lieu près de Ouhovici. Les insurgés ont perdu deux hommes, et Magazinowitch, leur chef, a été fait prisonnier.

D'autres rencontres ont eu lieu près de Mockro et près d'Oraoje et de Dzendovaluka.

Entre Gorazda et Cajnica, on a trouvé les cadavres mutilés d'un chef de district et du cadet de Cajnica.

Dans le procès du Ring Theater, le procureur impérial a retiré sa plainte contre M. de Neuwald, ancien bourgmestre de Vienne.

Le président a immédiatement prononcé l'acquittement de M. de Neuwald.

Portugal

Lisbonne, 11 mai. — La Chambre a adopté la convention additionnelle du traité de commerce avec la France.

Roumanie

Bucharest, 11 mai. — Hier au Sénat, M. Slaténo a dit que la proposition Barrère était en contradiction sur plusieurs points avec le principe du gouvernement et que la Roumanie ne pourrait donc pas accepter les propositions françaises sans des modifications essentielles.

La discussion continuera aujourd'hui.

Russie

Londres, 11 mai. — Suivant une dépêche de Saint-Petersbourg, publiée par les journaux anglais, la famille impériale partira le 10 de ce mois pour Péterhof, et y restera jusqu'après la délivrance de l'impératrice. De là, la cour ira prendre sa résidence au château d'Ilinska, aux environs de Moscou.

Immédiatement avant le couronnement, le czar et toute la cour se rendront au château Pétrofska, pour de là, faire leur entrée solennelle à Moscou.

Turquie

Constantinople, 11 mai. — La convention turco-russe pour l'indemnité de guerre a été définitivement signée hier, elle comprend douze articles. La Porte s'engage à payer des annuités de 350,000 livres turques, garanties par la taxe sur les moutons et les dîmes de certains vilayets dont le montant est évalué à 437,000 livres.

Les fonds encaissés seront versés dans les succursales de la Banque ottomane, qui rendra l'excédant à la Porte ; s'il y a un déficit, la Porte le comblera et elle pourra, avec l'assentiment de la Banque ottomane, substituer aux revenus ci-dessus des revenus équivalents.

La ratification de cette convention aura lieu dans trois semaines.

Amérique

New-York, 11 mai. — De nombreux réfugiés russes ont attaqué le directeur d'une société favorisant l'émigration des israélites. Le motif de cette sauvage agression est que le directeur a refusé des demandes de secours qui, du reste, n'étaient nullement dues.

LE BANQUET GRISEL

Le banquet donné par les employés de chemins de fer en l'honneur du mécanicien Grisel s'est tenu mercredi soir, dans la salle de l'Élysée-Montmartre, magnifiquement décorée grâce à la munificence du préfet de la Seine qui avait mis à la disposition des organisateurs les magasins de la ville.

Le vaste local était comble. Quinze cents convives avaient pris place autour des tables, et parmi eux environ trois cents sénateurs, députés de toutes nuances républicaines et conseillers municipaux de Paris.

A sept heures et demie, M. Victor Hugo, président d'honneur, fait son entrée au milieu d'applaudissements et d'acclamations répétées. Il prend place à la table d'honneur, ayant à ses côtés Grisel qui porte le ruban de la Légion d'honneur, M. Raynal qui, étant ministre des travaux publics, a décoré le brave mécanicien, et MM. Gambetta, Madier-Montjau, de Janzé, Martin Nadaud, Waldeck-Rousseau, Margue, Yves Guyot.

Pendant le repas, deux orchestres n'ont cessé de jouer.

A dix heures a commencé la série des toasts. Voici le discours de M. Victor Hugo :

DISCOURS DE VICTOR HUGO

Je ne veux dire qu'un mot. Il y a deux sortes de réunions publiques et les réunions politiques et les réunions sociales.

La réunion politique vit de la lutte, si utile au progrès : la réunion sociale a pour base la paix, si nécessaire aux sociétés.

La paix, c'est ici le mot de tous. Cette réunion est une réunion sociale, c'est une fête.

Le héros de cette fête se nomme Grisel. C'est un ouvrier. C'est un mécanicien. Grisel a donné toute sa vie. Cette vie qui unit le bras laborieux au cerveau intelligent, il l'a donnée au grand travail des chemins de fer. Un jour, il dirigeait un convoi. A un point de la route, il s'arrête. « Avancez ! » lui crie le chef de gare.

Il refuse. Ce refus, c'était sa révocation, c'était la radiation de tous ses services, c'était l'effacement de sa vie entière. Il persiste. Au moment où ce refus définitif et absolu le perd, un pont sur lequel il n'a pas voulu précipiter le convoi s'écroule. Qu'a-t-il donc refusé ? Il a refusé une catastrophe.

Cet acte a été superbe, cette protection donnée par l'humilité et vaillant ouvrier, n'oubliez que lui-même, à toutes les existences humaines mêlées à ce convoi, voilà ce que la République glorifie.

En honorant cet homme, elle honore les deux cent mille travailleurs des chemins de fer de France, que Grisel représente.

Maintenant, qui a fait cet homme ? C'est le travail. Qui a fait cette fête ? C'est la République.

Citoyens, vive la République !

Ces dernières paroles ont été couvertes d'applaudissements, et de toutes parts y a répondu le cri de : « Vive la République ! »

Dans le courant du banquet, un délégué de la Société des conducteurs mécaniciens avait offert au héros de l'affaire un modèle de bateau à vapeur, en réduction, d'un fort joli travail. A cet instant on lui apporte un buste en bronze, la République des communes, de M. Jacques Brance.

Le mécanicien Grisel se lève alors et prend à son tour la parole.

C'est un homme qui paraît cinquante-cinq ans, grand et maigre, visage de travailleur patient et énergique, moustache taillée en militaire, mais tombante. Il s'exprime sans émotion apparente, avec une franchise simple et un peu rude qui est du meilleur effet.

Je remercie, dit-il, MM. les sénateurs et MM. les députés, et notre président qui se nomme, pour le présent et l'avenir, Victor Hugo. Je suis un ancien mécanicien ; je ne perds pas la tête : ce n'est pas l'honneur que vous fêtez aujourd'hui, c'est toute la corporation.

J'ai fait mon devoir en 1857 ; j'ai sauvé les voyageurs. On m'accusait alors d'être un peu républicain ; j'ai compris que la République était la solidarité.

Chaque mot est couvert de braves.

M. Grisel, alors, rappelle les traits qui sont à relever en l'honneur des mécaniciens.

Il ne se dissimule pas les dangers courus par ceux qui ont pris des mesures pour sauvegarder l'indépendance de la corporation ; la révocation les menace, et il termine en disant : « Messieurs les sénateurs, messieurs les députés, protégez-nous, défendez nos droits. »

Pas une phrase n'a été prononcée qui ne fût de la plus parfaite convenance : l'allocution porte la marque

d'une conviction honnête et résolue, parfois d'une joie tranquille.

L'enthousiasme est à son comble.

Ces sentiments de bon aloi sont exaltés encore par une sorte de récit lyrique en prose où une jeune fille retrace la mort héroïque du jeune mécanicien Lavergne se sacrifiant de sang-froid pour sauver un train.

Pourquoi faut-il que la politique vienne tout gâter ? Jusque-là, tout avait bien été. C'est M. Martin Nadaud — qui l'eût cru ? — qui devait soulever la tempête. Ce n'est pas, cependant, que son discours ait été éloquent. Mais M. Martin Nadaud se soucie peu de l'éloquence, et parle au peuple le langage du peuple.

Le malheur est que — comme on s'y attendait — il a mêlé le nom de M. Gambetta aux progrès de l'émancipation intellectuelle des travailleurs.

A ce moment, des vociférations éclatent ! C'est le fougueux M. Clovis Hugues qui proteste. A peine a-t-il élevé la voix que ses voisins se ruent sur lui. M. Tony Revillon essaye de la défendre et brandit sa canne. Une mêlée s'engage.

Les clameurs des assistants font trembler la salle, et c'est, pendant quelques minutes, une indescriptible cohue. Les commissaires veulent expulser M. Clovis Hugues, qui résiste avec opiniâtreté. Les uns prennent parti pour lui, les autres contre. Il rebondit comme une balle, l'infortuné intransigeant !

M. Gambetta, très pâle, affecte de fumer son cigare avec indifférence, mais il est visiblement énervé. Le tumulte augmente. La foule s'amasse autour des combattants. C'est alors que la musique fait gronder trombones et pistons, et que, au bout de quelques minutes, l'assemblée devient enfin moins houleuse.

M. Raynal voulait parler. M. Gambetta craint un nouvel orage, et, pour le braver tout de suite, se lève. La majorité de l'assistance lui était sympathique. Il a pu, après quelques difficultés, se faire entendre.

DISCOURS DE M. GAMBETTA

Messieurs et chers concitoyens,

Je vous demande au nom de la solidarité républicaine qui nous réunit ici, je vous demande, à présent, sans distinction entre tous ceux qui remplissent cette salle, de vouloir bien maintenir à cette fête républicaine son caractère essentiel, qui est celui de la paix sociale, comme vous le disiez tout à l'heure notre maître à tous, Victor Hugo. (Vifs applaudissements.)

Je vous demande, messieurs, de vous rappeler à vous-mêmes la pensée d'où est née cette réunion, pensée de patriotisme et d'alliance. Je vous demande de ne pas terminer dans le tumulte une fête qui, pour porter tous ses fruits, ainsi qu'on vous le disait tout à l'heure, a besoin d'être reproduite, mise demain sous les yeux du pays, avec le calme qui l'a inaugurée. (Nouveaux et longs applaudissements.)

Je sais, messieurs, les aversions et les antipathies qui se sont fait jour contre cette réunion je m'étais promis de rester à ma place, à celle qui m'appartient et qui me convient dans les rangs de la démocratie ; je me disais que c'était bien assez d'être votre invité, votre comparsa au milieu des hommes éminents ou illustres qui sont ici à cette table, et que je n'avais pas besoin de discours et de phrases pour dire ce que signifie ma présence au milieu de vous (Bravos et applaudissements.)

J'adjure donc tous ceux qui peuvent être en dissentiment avec moi sur certains sujets, de conserver à cette réunion son caractère auguste et solennel de sanction de la récompense nationale et corporative que le gouvernement de la République a décernée au travail, au courage et à la probité ! (Acclamations prolongées.)

Je m'estimerai suffisamment heureux si je profite de cette occasion, non pour prononcer un discours, mais pour porter à mon tour un toast qui me semble résumer la pensée unanime, quelles que soient les divergences personnelles. (Bravos et applaudissements.)

Cette pensée, je la résume en deux mots : Je porte un toast au génie et au travail ! (Longues acclamations. — Cris : Vive Victor Hugo ! Vive Grisel !)

A Victor Hugo et à Grisel !... et je pense qu'il ne peut se produire ni tumulte ni protestations quand, devant la France démocratique, devant cette France, toujours pleine de sollicitude pour les intérêts économiques et sociaux qui ne les sépare pas les uns des autres, quand, vous dis-je, vous voyez ici l'homme qui résume dans ce siècle toute la hauteur du génie national, donner sa véritable consécration à cette fête en venant la présider, quand vous le voyez mettre sa main dans la main de ce glorieux combattant qui pouvait rester anonyme, puisqu'il y avait vingt-cinq ans qu'il attendait cette récompense, récompense que, comme il vous le disait, il n'avait pas sollicitée. (Salves d'applaudissements.)

Grisel vous disait tout à l'heure : j'ai fait ce jour-là simplement mon devoir. — eh bien, messieurs et chers concitoyens, emportons cette parole, ne nous départissons jamais de cette maxime : faire son devoir, le faire à travers tous les obstacles, à travers toutes les difficultés ! et il serait bien étrange que, dans une société en travail, dans un enfantement aussi gigantesque que celui qui consistera à accomplir et à réaliser la Révolution française, on n'eût pas, dans l'accomplissement d'une telle tâche des difficultés, des obstacles, des inimitiés, des adversités à traverser ; mais la conscience du devoir accompli doit suffire. — Elle suffira donc ! (Double salve d'applaudissements et de bravos.)

Oui, c'est cette réunion et cette association que je veux célébrer à mon tour, car si, dans la politique contemporaine où je suis entré depuis vingt-cinq ans, j'ai eu une passion qui m'a animé, mais celle-là invincible et durable, ce fut de poursuivre, par tous les moyens légaux, de poursuivre par une politique méthodique et systématique, l'alliance indissoluble de ceux qui travaillent et de ceux qui possèdent, alliance que j'ai caractérisée par ces

mots : Alliance du prolétariat et de la bourgeoisie.

M. Gambetta fait ensuite, en termes d'une grande éloquence et d'une grande élévation, atteste la dernière expérience, ce n'est pas le Sénat qui restera en retard.

Il faudra, dit-il, donner des lois à l'immensité des travailleurs. Ces lois, vous les connaissez, elles devaient être préparées, et j'en atteste la dernière expérience, ce n'est pas le Sénat qui restera en retard.

Je dis aux travailleurs qui attendent notre parole : ce n'est pas la protection qu'il vous faut, c'est la collaboration.

C'est donc à la science économique et à la science sociale qu'il faut faire appel, car elles résument tout. Voilà pourquoi je dis et je répète qu'il n'y a pas une question sociale, mais des questions sociales.

Ces questions-là, on ne les résout qu'à force d'études, de dévouement et d'amour du peuple. Ah ! cet amour-là, on ne l'apprend pas ; on le porte en soi, quand on est du peuple. (Bravos répétés.)

C'est à cette politique militante que je vous convie.

Je termine en associant à notre reconnaissance tous ceux qui ont travaillé à l'amélioration du bien-être des classes laborieuses. Et parmi ceux-là surtout MM. Delattre et de Janzé.

On a dit, messieurs, la presse est libre, je désire que dans la question des chemins de fer la presse soit libre.

Vous avez entendu Nadaud, vous savez quels services il vous a rendus, il vous appartient tout entier.

Je ne puis mieux terminer, après avoir remercié les délégués anglais et belges, qu'en fêtissant, devant les mécaniciens anglais, le crime odieux qui vient d'être commis.

Il faut des nations libres pour éviter le retour de semblables catastrophes.

Cette réunion, dit en terminant l'orateur, j'ai vu, allait mal finir (sic), et je n'aurais pas encore voulu, cette fois, abandonner le rôle que je me suis toujours imposé et que je continuerai à remplir, le rôle de conciliateur dans la République et dans la fraternité !

Des bravos répétés accueillent ces dernières paroles, et la séance est levée aux accents de la *Marseillaise*.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

ISERE

Saint-André-le-Gaz. — Un incendie considérable a éclaté dans la nuit dans la commune de Saint-André-le-Gaz, et a détruit une grange avec toutes ses dépendances, appartenant à Mlle de Rognebourd, rentière à Saint-Ferriol (Drôme).

6 chevaux, 4 génisses sont restés dans les flammes. Les pertes s'élèvent à la somme de 25,260 fr., dont 10,000 pour les bâtiments, et le reste pour le foin. Le feu a été alimenté par 150 fagots. Les causes sont purement accidentelles.

Pont-de-Beauvoisin. — La femme Rose Berthet, âgée de 48 ans, avait quitté depuis quelques jours le domicile conjugal. Craignant un suicide, la police du canton de Saint-Genix-sur-Guiers avait fait les plus actives recherches sans arriver à aucun résultat.

M. Delabaye, instituteur à Bachelin, vient de révéler le corps de cette malheureuse femme du fond du puits de l'école.

La police, prévenue immédiatement, est venue faire la levée du corps et les constatations d'usage.

Ambel. — Le 7 mai, le sieur Pierre Jourdan, âgé de 20 ans, tirait des coups de pistolet à l'occasion du mariage de son voisin, le sieur Frédéric Jamier, quand tout à coup Jourdan se blessa à la jambe, la main droite et se fractura le petit doigt.

Il a été pansé aussitôt par M. le docteur Poytard, médecin à Corps, qui a déclaré que le blessé restait estropié.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 11 mai. — Hier est venue devant la première chambre du tribunal civil, présidée par M. Grandjean, l'action intentée par la ville à l'ancienne liste civile en restitution de la résidence impériale.

M. Mazcau, substitut, occupait le siège du ministère public : Il a présenté des conclusions tendant à la restitution du sol à la ville, mais à charge par cette dernière, de payer la plus-value des constructions, à faire par des experts.

Le prononcé du jugement a été renvoyé à une audience ultérieure.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

La police de sûreté est parvenue à mettre sur une bande de malfaiteurs, composés des nommés Jean S..., Henri Grandjean, Louis Gauzente et Aimé Bellet, qui infestaient depuis longtemps le quartier des Brotteaux. Ces individus dont le plus âgé n'a pas 20 ans et qui ont tous déjà subi de nombreuses condamnations, s'étaient notamment introduits à l'aide d'effraction dans le bureau de la situation à l'angle du cours Morand et de la rue Duguesclin et dans le magasin de M. Thomas, bijoutier en faux, rue de Vauban, 77.

PUBLICATIONS NOUVELLES

STATIONS HIVERNALES

Sommaire du numéro 3. — Mai 1882. — Naufrage du bateau de sauvetage au Havre (Saint-Servain).

Les Bains de Mer de la Condamine (Melkarth). — Entre Nice et Monaco. Nouvelle Route du bord de la mer (R.). — Les Fêtes de Saint-Raphaël (G. de Cimiez). — Le Voyage du jeune Anacharsis à Monaco (Ch. Monselet). — Notes d'un Touriste. La Grotte Saint-André, près Nice (H. de Cazella). — Monaco féodal (Eugène Servey). — Bains d'Eau douce et Bains de Mer (Un canotier). — 6 illustrations d'après les dessins de Riou, etc. — Destinée à former annuellement un splendide album, la publication nouvelle.

Stations hivernales, plages en villes d'eaux, illustrées par les meilleurs artistes, ainsi qu'on en peut juger par les premiers numéros, et sans rivaux pour les splendides gravures qui s'y rencontrent presque à chaque page.

Les articles offrent, avec des descriptions pittoresques, tous les renseignements désirables sur les excursions qu'on peut faire aux environs des stations, sur les hôtels, les casinos, les établissements de bains etc.

Trois livraisons, déjà, sont parues et donnent par avance une avantageuse idée de ce vade-mecum indispensable aux touristes du monde entier.

Il paraît une livraison le 1^{er} de chaque mois. Prix de l'abonnement ou l'Album entier, un an 10 fr. Chaque livraison richement illustrée, 0 fr. 75 c. On s'abonne à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot et chez tous les libraires.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 mai.

Il sera prochainement fort difficile d'entretenir le public des faits et gestes du marché financier sans lui causer une insupportable fatigue.

Comment lira-t-on sans étonnement des comptes-rendus où chaque jour reviennent inévitablement les expressions suivantes : affaires nulles, lassitude générale, tendances incertaines, mouvements insignifiants ?

Quoiqu'il advienne pour les bourses suivantes, il n'y a pas autre chose à dire de celle d'aujourd'hui.

Le 5 0/0 s'est traité de 117,30 à 117,35 et finit à 117,32 1/2 ; le 3 0/0 à 84 ; l'Amortissable à 84,20.

L'Italien à 89,80 ; le Turc à 13,50, ont une mesure moins bonne qu'hier.

Les autres groupes n'appellent pas davantage l'attention. Au reste, ni à l'horizon politique, ni dans l'ordre financier, n'apparaît de circonstance susceptible d'amener une modification dans la pénurie des transactions.

Chemins français et étrangers sans changement ; Suez en baisse à 2725 ; Panama ferme à 549 ; parts de Corinthe offertes après clôture de la souscription du capital-actions.

Institutions de crédit lourdes, Banque de Paris, 1210.

Le Crédit de France a des transactions suivies, et les cours ont une tendance propre à se raffermir. Le versement des 250 fr. appelés s'effectue régulièrement ; la libération sera accomplie avant la fin du mois.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 11 mai, 11 h. 55 soir.

Le comte de Flandres a été reçu aujourd'hui à l'Élysée par le président de la République.

— La nouvelle annonçant que des poursuites allaient être dirigées contre les journaux intransigeants qui ont approuvé les assassinats de Dublin est démentie.

— M. Freppel, évêque d'Angers, n'a pas encore répondu au sujet des 12,000 francs qui lui sont réclamés par l'Etat.

— Les dernières nouvelles d'Égypte sont graves. La lutte est ouverte entre Araby-Pacha soutenu par les ministres et le parti national et le Khédivé qui est soutenu par les puissances. La garnison du Caire est consignée. Des renforts de troupes sont arrivés.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 11 mai.

3 0/0	» » » Égypte	341 87
3 0/0 nouveau ..	» » » Banque Ottom ..	» » »
5 0/0	117 26 Chemins tures ..	60 50
Italien	89 92 Alpine	» » »
Turc	13 50 Rio	671 25
Extérieure	28 5/16 Panama	» » »

SELS VAUVILLÉ

(Granulés) pour la Reconstitution artificielle DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES (Vals, Bourbonne, Vichy, Hanyadi-Janos, Grezza, Principales Sources (Contrexéville, Bussang, Eaux-Bonnes, Pullna. « Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. » — 30 pour 100 d'économie. PARIS, Vente en gros, MATHÉY-LEBEL & C^o, 23, rue Beautreuilles. LYON, Ph^o BERTRAND, 21, place Bellecour. Brochure 1^{re}.

habitants, qui engagèrent M. Dethier à porter plainte à la gendarmerie, ce qui fut fait.

Hier matin, entre cinq et six heures, une jeune fille, bonne dans une maison bourgeoise, se rendait à Fourvière, lorsqu'elle fut arrêtée au milieu de la montée des Anges par un individu qui lui barrait le chemin. Il ajouta même qu'il l'étranglerait si elle poussait un cri.

Malgré ces menaces, la jeune fille put prendre la fuite et se rendit chez M. le commissaire de police du quartier.

Grâce au signalement donné, il est probable que ce triste personnage ne tardera pas à être arrêté.

Les agents de la sûreté ont arrêté hier soir le nommé Louis D... âgé de 44 ans serrurier rue du Champ-Fleuri.

Ce cynique personnage est accusé d'attentats à la pudeur commis sur ses deux belles-filles âgées l'une de 17 ans, l'autre de 12 ans 1/2.

Le phylloxera et la vigne

Lorsque l'on considère les inventions et les découvertes dans leurs rapports avec la prospérité publique et les progrès de la civilisation, la première place appartient à celle qui nous donnent les moyens d'agir d'une manière plus puissante sur la matière et de l'approprier à notre usage.

Mais quels que soient l'importance et le mérite des découvertes qui nous ont précédé jusqu'à ce jour, il en est une autre toute récente que l'on désespérait même de trouver. Cette découverte consiste à détruire le phylloxera d'une façon radicale.

Nous ne saurions que trop nous flatter en voyant que cette précieuse découverte, due à M. Bernardin-Casanova un de nos éminents patriotes de la Corse. Depuis quatre ans, travaillant à ses propres frais, il fait des expériences pour détruire le phylloxera.

Sûr de son procédé dès le premier abord, parce qu'il avait pu en juger lui-même M. Casanova a obtenu durant ses expériences, des résultats surprenants, résultats qui l'ont rendu possesseur de cinq brevets jusqu'à l'heure actuelle. S'il a obtenu ces résultats qui contribueront à lui faire un renom dans la postérité, nous ferons remarquer que nous sommes convaincus à première vue de ce procédé, si l'on considère un cep traité et à côté, un autre qui ne l'est pas.

Ce système tout en étant des plus simples, est purement pratique, attendu que tout le monde peut l'appliquer à sa vigne sans qu'il lui occasionne aucun frais. N'est-ce pas déjà une importance capitale ?

Mais la ne se trouvent pas tous les avantages. On peut retirer autre chose de ce procédé.

Remarquons, en effet, que le vigneron y trouve un avantage en ce sens que le remède une fois appliqué, la vigne peut rester quatre ans sans avoir besoin d'engrais. D'ailleurs, si notre patriote de la Corse, n'avait pas été sûr de ce qu'il avançait, il ne se serait pas engagé à perdre cinq francs pour chaque cep de vigne manquée.

Persuadés de ce que nous avançons, nous affirmons qu'il n'y a pas d'autre remède plus efficace. Et puis, aurait-il travaillé quatre ans de suite, s'il avait eu le moindre doute ? Aurait-il été aussi persévérant, aussi courageux qu'il l'a été ? Aurait-il hasardé de sacrifier sa santé, sa fortune, sa vie même ?

S'il a été aussi dévoué, aussi zélé, aussi persévérant, en un mot, c'est qu'il avait compris depuis longtemps qu'elles étaient l'importance et l'utilité d'une telle découverte. A lui seul revient la gloire de l'avoir trouvée.

Nous devons donc rendre hommage à son mérite et surtout à sa persévérance.

Les découvertes et les inventions ne sont pas une loterie où le premier venu court la chance d'attraper un bon numéro, car dans ce cas il n'y aurait aucune raison de célébrer les inventeurs. Non ! Si M. Casanova s'est fait l'inventeur de la nouvelle découverte, il le doit à ces études d'un certain ordre, ignorées du vulgaire ; il le doit surtout à la direction constante de ses facultés vers un même but. Et s'il est arrivé à la solution d'un problème si délicat, c'est en y pensant toujours.

Il y a donc lieu d'espérer, et avec toute sécurité qu'on saura récompenser l'auteur de la nouvelle découverte qui a travaillé pour le bien-être de la France, pour le bonheur de l'humanité.

RIGAULD.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 11 mai, 4 h. 30 soir.

Température : La pression diminue lentement dans l'Ouest de l'Europe ; mais elle y est encore très élevée.

A Lyon, à 3 h. du soir, le baromètre marque 765 mm, et le thermomètre 23°.

Temps probable : temps beau et chaud.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui vendredi, par extraordinaire, avec le concours de M. Bosquin, de l'Opéra, et de M. Bataille, dernière représentation de Faust, grand opéra en 5 actes. M. Bosquin remplira le rôle de Faust, qu'il jouait à l'Opéra, M. Bataille, Méphistophélès.

Voici le complément des affaires qui seront soumises au jury dans la 2^e session de la cour d'assises du Rhône qui s'ouvrira le lundi 15 mai prochain, à 9 heures du matin.

Lundi, 22 mai. — Jean-Claude Laurent, attentats à la pudeur avec violence. — Défenseur, M. Créton.

Joseph-Désiré-Nicolas Domp Martin, faux. — Défenseur, M. Fromentin de St-Charles.

Mardi, 23 mai. — Victor-Jean Geoffroy et Damien Gachon, abus de confiance domestique, faux et complicité. — Défenseurs, M^{rs} Arcis et Huguet.

Mercredi, 24 mai. — Joseph Bisson, attentats à la pudeur sur dix enfants. — Défenseur, M. Repiquet.

Jeudi, 25 mai. — Louis Dejoux, provocations au meurtre non suivies d'effets, (Journal Droit social.) — Défenseur, M. X...

Mariette Bourgeat, veuve Bournicard, meurtre. — Défenseur, M. Bérard.

Vendredi 26 et samedi 27 mai. — Antoine Lecocq, Gabriel Granger, Léon Perron et Marie-Claudine Maigre, attentats à la pudeur sur une enfant et complicité. Défenseurs, MM^{rs} Faugier, Bouyer, Mazenod et Périer.

Le siège du ministère public sera occupé alternativement par MM. Bloch, avocat général et Boyer substitut.

On lit dans le Progrès militaire :

Depuis six mois, la section des finances du Conseil d'Etat laisse en suspens les propositions de pensions, qui lui ont été adressées par le ministère de la guerre en faveur des militaires blessés. Ces lenteurs sont très préjudiciables aux intéressés et produisent dans les villes où ils se sont retirés le plus fâcheux effet.

Nous espérons que M. le garde des sceaux prescrira à la section du Conseil d'Etat de mettre un peu plus de hâte dans son travail.

Les statistiques médicales et pédagogiques consistent le nombre incalculable de cas de myopie qu'on rencontre parmi les jeunes gens sortant des écoles. Une commission a été chargée de rechercher les causes de cette infirmité. On constate, d'autre part, que les livres qui servent aux études sont imprimés en caractères beaucoup trop fins, d'autre part, que l'impression sur papier blanc est encore plus nuisible. Un projet est donc mis à l'étude pour expérimenter : 1^o l'emploi de caractères plus gros ; 2^o le remplacement du papier blanc par un papier de couleur avec caractères blancs.

Ajoutons que ce projet n'est pas absolument nouveau. Il y a une dizaine d'années, on avait voulu forcer les employés de tous les ministères à se servir pour écrire du papier vert, feuille morte ou bleue, mais on a dû y renoncer, vu l'opposition de ces messieurs.

Les obsèques purement civiles de M. Obisier, directeur de l'octroi de Lyon, auront lieu aujourd'hui, vendredi, 12 courant, à 2 heures 3/4 du soir.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Franklin, 47, pour se rendre directement, au cimetière de Loyasse.

Les personnes qui auraient été oubliées, dans la distribution des lettres de faire part, de considérer cet avis comme une invitation.

Arrestation du voleur de la poste

Nous apprenons à la dernière heure que l'auteur du vol de 50,000 fr. commis au bureau des postes des Terreaux vient d'être arrêté.

Nous donnerons demain des détails sur cette arrestation. Disons seulement que le nom du coupable ne serait pas celui qui a été indiqué dans les premiers recits des journaux.

Une jeune fille nommée Félicie Colona, âgée de 23 ans, couturière, a essayé hier soir de se jeter dans la Saône, près de la passerelle Saint-Georges.

Un passant, que son air égaré et ses allures inquiètes avaient mis en éveil, put heureusement l'arrêter à temps. Conduite au bureau de police, la malheureuse a refusé d'indiquer son domicile. Elle était dans un état tel de surexcitation que le commissaire de police a jugé prudent de la faire conduire à l'Hôtel-Dieu, pour l'empêcher de renouveler sa tentative, ainsi qu'elle en manifestait l'intention.

Causes : chagrins d'amour.

Deux militaires qui passaient la nuit dernière, à une heure du matin, sur le pont de la Guillotière, ont trouvé un individu étendu sur la chaussée, et baignant dans le sang qui s'échappait de plusieurs blessures qu'il avait reçues à la tête.

Conduit au poste, cet individu, un sieur Pierre Ducurel, agent d'affaires, rue de la Martinière, a déclaré qu'il s'était ainsi contusionné en tombant sur le trottoir et qu'il n'avait pas eu la force de se relever.

Après avoir reçu les soins nécessaires, il a été reconduit à son domicile.

M. Dethier Charles, employé de commerce à Lyon, rue de la République, revenait de Bourgoin, dimanche dernier, sur un vélocipède, lorsque, arrivé au milieu de Saint-Laurent-d'Ure où c'était la vogue, il s'est mis à crier : Gare !

Les spectateurs se retirèrent, lorsque le nommé Chaperon Jean, au lieu de se garer, se précipita sur lui et le renversa à terre avec son vélocipède.

M. Dethier se fit aux deux genoux des blessures et eut son pantalon tout déchiré.

Cet acte de brutalité souleva l'indignation des

une certaine quantité de timbres-poste, le receveur ayant soin d'emporter chez lui. Régulièrement chaque soir, la recette de la jour-

Chez M. Thomasset, ils ont tenté de forcer le coffre-fort. N'ayant pas réussi, ils se sont contentés de fracturer un tiroir de bureau et de s'emparer de 50 ou 60 francs qui s'y trouvaient.

A l'audience correctionnelle d'hier, les quatre prévenus ont été condamnés savoir : S... 5 ans, Gauzente et Bellet, chacun à 2 ans, Grandjean à un an et un jour de prison et tous un an de surveillance.

La nuit dernière, à 2 heures du matin, deux individus qui rôdaient autour de la Maison-Orée, place Bellecour, attirèrent par leurs allures suspectes l'attention des gardiens de la paix de service.

Ceux-ci ne tardèrent pas à les voir s'emparer de deux chaises en jonc. Ils se mirent aussitôt à la poursuite des filous qui se sauvaient avec leur butin et parvinrent à rejoindre l'un d'eux le nommé Gustave Caillein, courtier en librairie, demeurant rue de Chartres.

Cet individu conduit au poste, a affirmé qu'il ne connaissait pas son complice. Il a été écroué à la Permanence, et le tribunal, dans la journée l'a condamné à 2 mois de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 12 mai, 132^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 25 ; coucher, 7 h. 28. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1809). — Entrée des Français à Vienne.

Hier matin, il a été procédé, au Palais-de-Industrie, à Paris, au tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt de 1876. De ce tirage, il a été extrait de la roue 13 numéros ayant droit, dans leur ordre de sortie, aux primes suivantes :

Le n^o 167,682 gagne 100,000 fr. ; — le n^o 153,056, 10,000 fr. ; — le n^o 147,740, 5,000 fr. Les dix numéros suivants, chacun 1,000 fr. : 213,343. — 23,160. — 14,883. — 183,994. — 70,606. — 249,967. — 77,982. — 26,614. — 15,515. — 184,322.

M. le général Carteret-Trécourt, gouverneur militaire de Lyon, vient d'être désigné par le ministre de la guerre pour commander les grandes manœuvres d'automne, qui auront lieu cette année entre les 14^e et 15^e corps d'armée. Le 15^e corps, dont le quartier général est à Marseille, est actuellement commandé, comme on sait, par M. le général Février.

On se souvient que dans une réunion publique, tenue récemment à l'Alcazar par les ouvriers tisseurs, une commission avait été nommée pour venir demander au conseil municipal de vouloir bien désigner dans son sein une délégation qui viendrait assister aux séances dans lesquelles les fabricants de soieries et les ouvriers tisseurs discuteraient leurs intérêts et notamment le retour aux anciens tarifs. Cette délégation avait nommé les citoyens Taix et Polo, délégués près M. le maire de Lyon, afin de lui soumettre les décisions prises dans cette réunion, et notamment celle stipulant la demande de un million au conseil municipal à titre de dommages-intérêts. L'emploi de cette somme devait être affecté aux dépenses que nécessiterait l'action à produire contre les négociants lyonnais pour le mise en vigueur des tarifs de 1869 et de 1872.

La commission demandait en outre, qu'une délégation de trois de ses membres fut admise à la séance du conseil municipal pour défendre la demande ci-dessus.

La commission des tisseurs avait aussi décidé de demander au conseil municipal qu'une salle, désignée dans les bâtiments communaux, fut mise à sa disposition, et que, dans le cas où cette salle serait trop petite, le conseil allouât aux tisseurs une somme de 250 francs, à titre de subvention pour en louer une plus grande.

Dans sa séance du 10 mai, le conseil municipal s'est occupé de cette question et lui a fait les honneurs qu'elle méritait.

M. Rossignaux a demandé l'ordre du jour qui a été mis aux voix et adopté à l'unanimité.

A propos du divorce voté en première lecture par la Chambre, il n'est pas sans intérêt de rapprocher les nombres de voix de l'an dernier et de cette année.

En février 1881, la Chambre a repoussé le divorce par 247 voix.

En mai 1881, 334 voix se sont prononcées pour le rétablissement du divorce, et seulement 124 contre.

Sur les 334 députés qui ont voté le divorce, 25 avaient voté contre l'an dernier.

Le congrès des sociétés de secours mutuels et de retraite a adressé à la Chambre des députés une pétition dans laquelle se trouvent exposées toutes les modifications que la mutualité désire voir apporter aux décrets de 1852 et 1856, qui la régissent.

Le ministre de l'intérieur a signé un décret autorisant la loterie organisée par M. Proust pour les musées des beaux-arts de province.

CHOSSES & AUTRES

Les drames de l'amour

Mardi dernier, vers quatre heures de l'après-midi, dit un journal de Paris, M. G... suivait le quai de l'Hôtel-de-Ville, regagnant son domicile rue du Pont-Louis-Philippe, lorsqu'il aperçut sur la berge de la Seine une jeune personne qui se précipita dans le fleuve. Il descendit rapidement l'escalier, se jeta bravement à l'eau et, après avoir plongé à diverses reprises, il ramena évanouie la jeune désespérée.

Il demeura stupéfait. Dans cette jeune personne, M. G... venait de reconnaître la demoiselle Julia L..., recherchée en mariage par son fils Paul depuis plusieurs mois.

Mais M. G... s'était continuellement opposé à cette union, prétendant que Julia n'aurait qu'une dot insignifiante.

Hier matin, aux dernières supplications de son fils, M. G... avait répondu par un refus catégorique, brutal même, et Paul, quelques heures après, avait prévenu la jeune fille de l'inflexible volonté de son père. Désespérée, Julia L... avait résolu de mourir.

M. G..., dont on comprend le bouleversement, a fait donner à la jeune fille les soins les plus empressés; puis il a tenu à la reconduire lui-même chez ses parents, rue de la Cerisaie.

M. G..., cette fois, était désarmé. — J'aurais été cause d'un malheur irréparable, dit-il aux parents de Julia. J'en serais devenu fou.

Et il adressait à la pauvre enfant les paroles les plus affectueuses.

— Enfin, dit-il, je cours à la maison informer Paul de mon consentement.

Le drame de Vincennes

Avant-hier un jeune soldat du 103^e de ligne, caserné à Vincennes, était descendu à la cordonnerie du régiment. Le chef de l'atelier était absent, mais il avait laissé son porte-monnaie sur une table. Le soldat X..., dont la famille est des plus honorables, se laissa tenter à la vue de l'or et il prit une pièce de 10 fr.

Le maître cordonnier ne tarda pas à s'apercevoir du vol; il porta plainte. L'adjudant de service, après quelques investigations, fit arrêter le jeune X... Il fut fouillé, on retrouva les 10 fr. et alors il se décida à faire des aveux complets.

X... monta à la chambre, sous prétexte de finir de s'habiller avant d'être conduit en prison.

Il prit un paquet de cartouches, que les soldats ont toujours à leur disposition, chargea son fusil, puis, appuyant un bâton sur la gâchette, il mit l'arme entre ses genoux, dirigea le canon du fusil vers sa bouche et appuya les deux pieds sur le bâton.

Le coup partit, la mort fut instantanée.

Un cas d'hydrophobie

La ville de Lille est vivement impressionnée par la mort d'une jeune fille atteinte de la rage.

M. Lothier, boulanger, rue des Gantois, n° 9, à Lille, avait à son service la fille Lemaire.

Samedi dernier, au moment où cette jeune fille présentait à son patron un bol de lait, elle s'écria : « Prenez donc vite, car ça me fait peur. »

A peine M. Lothier eut-il pris le bol, que la jeune fille se sauva dans la cuisine, où elle eut une attaque épouvantable : l'écume lui sortait de la bouche et ses yeux hagards étaient effrayants.

Tout ce triste drame se passa avec une rapidité inouïe.

La victime eut la première attaque vers six heures du soir, samedi; on la transporta à l'hôpital une heure après, et le lendemain, à midi, elle rendait le dernier soupir au milieu d'atroces souffrances.

La jeune fille avait déclaré d'abord qu'elle ne se rappelait pas avoir été mordue par un chien.

Mais M. Pothier se souvient qu'il y a deux mois environ, il y avait un petit chien qu'il fit abattre parce qu'il refusait toute nourriture.

Le jeune Lemaire avait l'habitude de jouer avec ce petit chien, et c'est là qu'il faut chercher l'origine de son mal.

Scène dramatique à Marseille

Dimanche, dans une voie mal famée de Marseille, la rue Saint-Laurent, deux dragons, dont un brigadier, en état d'ivresse, s'étant présentés devant l'un des tristes établissements dont fourmille cette rue; on leur en refusa l'entrée. Le brigadier y pénétra de force, mais la porte se referma aussitôt sur lui. Son camarade, resté dehors, se mit alors à crier et à amener les passants. Un employé de la maison, armé d'un coup de poing, ouvrit brusquement la porte et frappa d'un coup de son arme le visage du militaire, qu'il atteignit au front.

Aux cris : « A l'assassin ! » poussés par le dragon blessé, des militaires accourent. Bientôt, sur le quai du port, retentissent les cris : « On assassine nos frères ! » Les dragons, chasseurs, etc., qui se trouvaient dans les environs, accourent et veulent enfoncer la porte pour délivrer celui d'entre eux qui est en ce moment dans l'établissement. Enfin, pour mettre un terme au tumulte, on ouvre la porte de la maison, les militaires saisissent l'employé et le transportent sur le quai pour le précipiter à la mer.

En ce moment, près de quatre mille personnes envahissent le quai. En entendant le tumulte, les matelots des navires ancrés dans le Vieux-Port montent dans les mâts, sur le pont de leur bateau. C'est une scène impossible à décrire. Le pauvre diable qu'on va jeter à l'eau profite d'un moment de poussée, se dé-

gage des mains de ceux qui le retiennent et parvient à gagner la planche qui conduit à un navire, où il disparaît.

En ce moment arrivent la garde du fort Saint-Jean, sous la conduite d'un adjudant, et le commissaire de police du quartier avec les gardiens de la paix, qui parviennent à disperser la foule. Une enquête est ouverte.

Mots de la fin

Confiance d'alcôve :
M. et Madame sont couchés et causent... de sciences exactes.

— Vois-tu, mignonne, lorsqu'il fait jour d'un côté de la terre, il fait nuit de l'autre. Ainsi, quand nous nous couchons les Chinois se lèvent.

— En vérité?... Mais diable, ça ne doit pas être amusant du tout pour une Française qui aurait épousé un Chinois.

Un client donne à la caissière une pièce de vingt francs qui sonne faux.

La caissière. — Mais monsieur, cette pièce est fautive.

Le client, après examen. — Impossible! la pièce est à l'effigie de Charles X; on s'en serait bien aperçu depuis le temps!

M. Toto, gentleman de cinq ou six ans, pose une question à sa mère :

— Dis-moi, maman, est-ce que mon petit frère sera toujours plus jeune que moi?

— Mais certainement.

— Ah! tant mieux!

— Pourquoi, mon chéri?

— Parce que je pourrai toujours le battre.

SPECTACLES DU 12 MAI

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 1/2:
« Faust. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui vendredi, à 8 h. :
« La Boule. »
« L'Histoire d'un sou. »



Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

ANNONCES

Le samedi treize mai courant, à dix heures du matin, sur la place St-Pierre, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, d'objets saisis, tels que : banque, chaises, secrétaire, horloge, bascule, porte-parapluie, cravates, tables, dévidoirs, mécanique à dévider, casiers, etc.

25 0/0 d'intérêt par an, payables tous les mois, garantis par des obligations de la Ville de Paris. Crédit Financier, 131, r. Rivoli, Paris.

Belle écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume. Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture la plus mauvaise.

Leçons à domicile

à 2 francs le cachet.
S'adresser à l'Agence Fournier, 14 rue Confort, sous le n° 9341.

RENTES viagères à 80 ans 10 0/0, à 60 ans 15 0/0, à 70 ans 20 0/0, à 80 ans 25 0/0, à 90 ans 30 0/0. Crédit Financier 131, r. Rivoli, Paris.

AVANCES de fonds aux propriétaires et commerçants s. simple signature. Province et Etranger. Bcr. comptoir Financier, r. Rivoli, Paris.

Etude de M. POINT, notaire à Givors.

ON OFFRE

importants Capitaux à placer par hypothèque.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 80 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 9, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts.
S'adresser à M. Fontaine, tapissier rue du Plat.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Gédé manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 50 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lachapelle, et chez tous les libraires, Paris, et chez tous les libraires, 6073, mai.

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : 150 millions

BONS 5% DE CAISSE

Les Bons de Caisse rapportant 5 %, sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année. Les Bons sont de 100-500-1.000-5.000 et 10.000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs.

OBLIGATIONS

La Société délivre, au prix net de 465 fr. des obligations entièrement libérées, rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payable trimestriellement. Ces titres sont remboursés à 500 fr.

GARANTIES DES TITRES

Emis par la BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la Banque Hypothécaire de France sont payés à Paris : au Siège de la Société, rue de la Paix, n° 4; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, — à la Société de Dépôts et de Comptes courants, — au Crédit Lyonnais, — à la Société Générale, — à la Société Financière de Paris, — à la Banque de Paris et des Pays-Bas, — à la Banque d'Escompte de Paris, — à la Compagnie Algérienne, et dans les Départements, en Algérie et à l'Etranger, à toutes les Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT FINANCIER. — Capital : 75,000,000 de Fr.
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN
A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.
CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

BOURSE DE LYON

Du 11 mai 1893

Rentes		Comptant-Actions	
3 1/2 amortissable	84 30	Gaz de Lyon	100
4 1/2 amortissable	84 30	Gaz de la Guilloitière	100
5 0/0 français	117 23	Mines de la Loire	100
Italien	89 80	Montrambert	100
Turc	13 50	St-Etienne	100
Autrichien 4 0/0	100	Rive-de-Gier	100
Russe 5 0/0	100	Société Lyonnaise	100
Espagne 3 0/0	100	Eaux-Omnibus	100
Debté Egypt. unifiée	342 50	Doombes	100
Actions		Abattoirs	100
Crédit mob. Espag.	575	Verreries L. et Rhône	100
Crédit Lyonnais	755	Croix-Rouge	100
Union générale	100	Obligations	
B. Lyon et Loire	100	Ville-de-Lyon	100
B. Hypothéc. France	100	Ville-de-Paris 1889	100
Sec. foncière Lyonn.	100	Ville-de-Paris 1871	100
Banque Ottomane	820	Lombardes-anciennes	100
Paris-Lyon-Médit.	100	Lombardes-nouvelles	100
Chem. Autrichiens	712 50	Loire	100
Lombard-Vénitien	313 75	Saint-Etienne	100
Saragosse	536 25	Rhône-et-Loire 4 0/0	100
Nord-Espagne	610	Paris-Lyon-Méditerranée	100
Suez	2737 50		

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Renoersé (Saint-Georges) angle de la rue du Dojenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes. Soins intelligents et discrétion.

Consultations. — PRIX MODÉRÉS

Connait l'allemand

DOCTEUR CHOFFE

Ex-Méd. marine, envoie gratuitement son Traité de Médecine pratique, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Nerfs, Hémorroïdes, Goutte, Vessie, Blennorrhée, Phthise, Cancer, Obésité, Asthme. — Ecrire quai St-Michel, 27, Paris.

Le rédacteur-gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

Établissement Thermo-résineux du MARTOURET

Près DIE (Drôme). — Du 1^{er} Juin au 1^{er} Octobre.

Premier fondé en 1852. — On ne fait usage que de Copaux de Pins Mugho frais et abondants (condition essentielle de succès) aucune analogie avec les nombreux imitateurs, résultat merveilleux, salle d'inhalation. — Renseignements : Docteur Benoit père, propriétaire-directeur. — Se tenir en garde contre les manœuvres de nombreux plateurs soudoyés. — 8 et 10 fr. par jour, tout compris, sans exception.

QUINQUINA BRAVAIS

Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APÉRITIF, RECONSTITUANT
Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme le quinquina des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillères à café suffisent par jour.
Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac, Guerit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Névrites rebelles.
Détail en pharmacie à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra
On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VERNET, etc.

Lyon: Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guilleminot, Monvenon, successeur, Docteur Albin Meunier, Poizat, Collet, pharm. Lardet, Signond, successeur; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Bonsseno, Cherblanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Biétrix aîné et Cie, Châtelet et Bartoloni, Prudon, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mazade et Daloz. — (Caire) Palisson et Alibert, Léoras.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes dépendances et un appartement à l'entresol, situé quai de l'Hôpital, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

VERNET

EAU MINÉRALE NATURELLE DE
Antorisation de l'Etat
Approbation de l'Académie de Médecine
Médaille d'Or de l'Exposition Universelle 1875
Médaille d'Or de l'Exposition de Nîmes 1888
Médaille d'Or de l'Exposition de Nîmes 1888

PRÈS VALS PAR JAUJAC (ARDECHE)
L'eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Etranger.
Adressez les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra
Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

FORTUNE ASSURÉE à tous adhérents de la PARTICIPATION INDUSTRIELLE. Envoi gratuit de la brochure explicative. — S'adresser à l'Union Financière, 4, rue de Hanovre, Paris.